

# Éducation et sensibilisation – Protection des sources

## Liquides dangereux

### Liquides non aqueux denses (LNAD) et solvants organiques

Publics	Contenu principal
<b>Tous les publics</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certains produits d'entretien courants contiennent des liquides qui peuvent être nuisibles à notre santé et à l'eau potable. La <i>Loi sur l'eau saine</i> de l'Ontario identifie deux groupes de liquides dangereux pouvant mettre à risque nos sources d'eau potable : les liquides non aqueux denses (LNAD) et les solvants organiques.</li><li>• Les LNAD sont des liquides qui sont plus denses que l'eau, descendent dans le sol et polluent les sources d'eau. Les solvants organiques sont les LNAD les plus couramment utilisés. Les solvants organiques sont des liquides à base d'huile. Ils servent à dissoudre d'autres substances (p. ex. décapant de peinture).</li><li>• Ces liquides dangereux peuvent être présents dans les produits que vous utilisez régulièrement, par exemple :<ul style="list-style-type: none"><li>○ peintures, teintures et enduits, décapants de peinture ou solvants, produits de traitement du bois, dissolvants de vernis à ongles, détachants et fluides de nettoyage de tapis, adhésifs, batteries, encres d'impression, produits de nettoyage et de dégraissage et pesticides.</li></ul></li><li>• Un déversement ou une fuite résultant de la manipulation ou du stockage inapproprié de liquides dangereux :<ul style="list-style-type: none"><li>○ peut contaminer nos sources d'eau potable;</li><li>○ être difficile et coûteux à nettoyer; un nettoyage complet est jugé impossible;</li><li>○ peut causer des effets à court et à long terme sur la santé.</li></ul></li></ul> <p>Pour éviter un déversement ou une fuite, on devrait stocker les liquides dangereux dans des contenants étanches dotés</p>

	<p>de couvercles solides.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter ou minimiser l'utilisation de liquides dangereux en utilisant des produits d'origine naturelle ou à base d'eau, tels que le vinaigre.</li><li>• Les produits inflammables, corrosifs ou dangereux peuvent être nuisibles pour votre santé et l'eau potable.</li><li>• Il existe de nombreuses gammes de produits qui ne présentent aucun danger pour votre santé et l'environnement. Utilisez ces pratiques optimales :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lisez l'étiquette. Recherchez des mots qui indiquent que le produit peut contenir des substances nocives (danger, attention, poison). Choisissez des produits ne contenant aucun avertissement indiquant qu'ils pourraient être nuisibles.</li><li>○ Rechercher des produits contenant des substances d'origine naturelle ou à base de plantes.</li><li>○ Choisissez des détergents pour gros travaux à base d'eau pour retirer la saleté et la graisse présente sur les équipements et les pièces mécaniques.</li><li>○ Choisissez des solvants qui ne sont pas à base de pétrole.</li><li>○ Utilisez du vinaigre ordinaire, du bicarbonate de soude et du borax.</li></ul></li><li>• S'il n'est pas possible de trouver de produits de remplacement, achetez seulement la quantité dont vous avez besoin. Ne jetez pas des liquides dangereux dans vos ordures. Visitez <a href="http://makethedrop.ca">makethedrop.ca</a> pour localiser le site de dépôt municipal le plus proche pour les substances dangereuses.</li><li>• Utilisez toujours le produit le plus sécuritaire capable de faire le travail.</li></ul>
--	--

<b>Entreprises, utilisation des produits chimiques commerciaux et industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les utilisations typiques des liquides dangereux sont notamment : nettoyage à sec, dégraissage des métaux, production pharmaceutique, traitement du bois, composants des pesticides, liquides de refroidissement des transformateurs et autres applications chimiques.</li> <li>• Vous aurez peut-être besoin d'élaborer un plan de gestion des risques. Cela suppose de travailler avec le responsable local de la gestion des risques pour documenter des mesures qui pourraient minimiser le risque d'un déversement ou d'une fuite. Incluez dans votre plan de gestion des risques des nouvelles procédures ou des améliorations qui pourraient contribuer à la protection des sources d'eau potable.</li> </ul>
---	---

## RESSOURCES

Les ressources ci-dessous peuvent vous aider à trouver des renseignements sur les liquides dangereux, la raison pour laquelle ils sont identifiés comme étant des menaces aux sources d'eau potable et ce qu'il faut faire pour éviter ou minimiser ces menaces.

<b>TECHNICAL BULLETIN: DNAPLS AND ORGANIC SOLVENTS (PIBS # 8521E)</b>	
Lien	<a href="#">DNAPLS and organic solvents (PIBS # 8521E)</a> (en anglais seulement)
Auteur	Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
Date de publication	Août 2011
Notes	Donne des éclaircissements sur la classification par le Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario de certains produits chimiques consistant en des LNAD et des solvants organiques, en ce qui concerne les menaces à l'eau potable liées à leur manipulation et stockage.

## FICHE TECHNIQUE : KEEPING CHEMICALS OUT OF OUR DRINKING WATER SOURCES

Lien	<a href="#">Keeping Chemicals Out of Our Drinking Water Sources</a> (en anglais seulement)
Auteur	Ausable Bayfield Maitland Valley Drinking Water Source Protection Region
Date de publication	2009
Notes	Explique ce que sont les LNAD et quels sont les types de produits chimiques qui constituent des menaces, et explique l'importance de pratiques d'élimination adéquates des déchets dangereux afin de maintenir les substances toxiques à l'écart des sources d'eau.

## PROGRAMME ORANGE DROP [AUX TERMES DE LA LOI DE 2002 SUR LE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS]

Lien	<a href="http://www.makethedrop.ca">http://www.makethedrop.ca</a> (en anglais seulement)
Auteur	Intendance Ontario
Date de publication	S.O.
Notes	Programme visant les déchets spéciaux et dangereux qui prévoit des sites de décharge accessibles pour des déchets tels que les peintures, les solvants, les piles à usage unique et les pesticides.

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Pollution Probe\*:
  - [L'Abécédaire des substances toxiques, 2012](#)
- Environnement Canada\*
  - [Contamination des eaux souterraines](#)
  - [Guide de classification : types génériques de déchets possiblement dangereux](#)
- Région de Quinte
  - [What About Dangerous Chemicals? \(en anglais seulement\)](#)

- Zone de protection des sources de la région de Sault Ste. Marie\*
  - What are DNAPLs and why are they a threat to drinking water? (en anglais seulement)
- South Georgian Bay, Lake Simcoe Source Protection Region
  - Dense, Non-Aqueous Phase Liquids (DNAPLs) (en anglais seulement)

\*Cet organisme exige une mention de provenance lorsque l'on utilise des extraits de ce document.

Pour tout renseignement au sujet de cette fiche d'information, communiquez avec :

Chris MacLean, conseiller principal en relations avec les intervenants  
 Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique  
 3<sup>e</sup> étage, 40, avenue St. Clair Ouest, Toronto (Ontario) M4V 1L5  
 416 212-1334

Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique  
 Centre d'information  
 2<sup>e</sup> étage, bloc Macdonald, 900, rue Bay, bureau M2-22  
 Toronto (Ontario) M7A 1N3  
 Tél. : 416 325-4164; numéro sans frais : 1 800 565-4923; TTY : 1 855 515-2759

*Le contenu de cette feuille d'information est fourni à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour but de fournir des recommandations ou des conseils quelles que soient les circonstances. Certains des renseignements figurant dans cette fiche d'information ont été obtenus de sources autres que le gouvernement de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario ne peut pas garantir ni ne garantit que les renseignements figurant dans cette fiche d'information sont actuels, exacts, complets et exempts d'erreurs. Tout recours aux renseignements fournis dans cette fiche d'information se fait au seul risque de l'utilisateur. L'utilisateur peut décider de se reporter directement aux publications énumérées dans cette fiche d'information pour obtenir des renseignements plus complets et approfondis sur le sujet. Les liens à d'autres publications ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie les organismes concernés ni ne garantit le contenu (y compris le droit de publier de tels renseignements) des sites Web de ces*

*organismes. Ces publications et sites Web externes ne sont pas nécessairement disponibles en français.*